



## Quoi faire quand les copropriétaires ne veulent pas de syndic ?

Par **Yanna0507**, le **03/03/2021** à **08:35**

bonjour,

nous sommes quatre copropriétaires dans une copropriété qui n'a pas de syndic depuis des années. Il y a bien un cahier des charges. Je suis la seule sur les quatre à insister pour qu'il y ait un syndic. J'ai une fin de non recevoir. Certains des copropriétaires se permettent des abus en faisant des travaux sans en informer la copropriété, en modifiant la façade, en perçant des trous dans les murs porteurs... que puis-je faire ? Merci pour vos réponses.

Par **santaklaus**, le **03/03/2021** à **09:00**

Bonjour,

Vous pouvez demander la désignation d'un syndic

<https://www.alliance-habitat.com/la-copropriete/le-syndic-de-copropriete-et-le-syndicat-de-coproprietaires/designation-syndic-judiciaire/>

Voir l'article 46 du décret de 1967

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006061423/>

SK

Par **Yukiko**, le **03/03/2021** à **09:02**

Bonjour,

Vous pouvez demander la nomination d'un administrateur judiciaire mais, si les copropriétaires ont décidé de vivre dans l'anarchie, je ne suis pas sûr que cela suffira à assainir la situation.